



litige locataire et propriétaire

Par **tanesie**, le **05/03/2009** à **18:15**

J'ai acquis en février 2008 une maison en AUVERGNE avec déjà un locataire. La maison était saine (pas d'humidité)

Depuis le début de l'année mon locataire a du mal à régler les loyers à la date convenu e elle a cassée le poele de la maison et de plus elle m'appelle pour me signaler un fuite d'eau qui ne peut pas attendre et me signale aussi que la maison prend l'humidité (le sous sol est vert de gris alors qu'il n'y était pas en aout 2008 quand j'ai été voir)

J'aimerais savoir si il est possible de refaire un bail en cours d'année (avec moi en tant que propriétaire) car il n'y en pas été fait à la vente de la maison et son bail finissait au 01/09/2008 (sur tacite reconduction)j'ai peur qu'elle me dégrade la maison et à qui dois-je m'adresser.

Quelles sont les réparations qui sont du par le locataire et le propriétaire?

Doit- elle me réparer le poele ou est ce à ma charge?

Doit elle me fournir la preuve qu'elle a fait le ramonage de la cheminée et attestation d'assurance habitation

En vous remerciant par avance

Cordialement,